

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,

ET LE 5 JUIN A 19 HEURES 20, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Sébastien BILLAUD, MAIRE.

Date de la convocation : **1^{er} JUIN 2026**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, DUFORESTEL Pascal, ALLEIN Aurélie, MECHINEAU David, LABORDERIE Coralie, LE BORGNE Laurent, GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère, CAILLEAUD Cyril, CATROS_ANDREU Christelle, FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis, GUILBOT Bernard, HUPÉ David, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, LORTION Martial, PATEJ Laurence, RENAUD Sébastien, XHAARD Florence, DORAY Gérard, GOYAULT Sandrine

Étaient excusés et représentés : PALANCADE Brigitte à XHAARD Florence, ENNOUCHI David à DORAY Gérard, TROMAS Catherine à GOYAULT Sandrine

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : DUFORESTEL Pascal

Réf. : 2026_06_05

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif territorial

(article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'en raison des besoins correspondants à un accroissement temporaire d'activité au service administratif pour les missions polyvalentes principales d'administration communale et de secrétariat d'appui aux affaires de la direction générale des services, il conviendrait de créer un emploi non permanent de la catégorie hiérarchique C à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Il propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget **à compter du 8 juin 2026 :**

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
A compter du 8 juin 2026 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint administratif territorial	Agent administratif polyvalent (accueil, état-civil, aide comptable et aide RH, aide urbanisme et diverses gestions administratives et secrétariat administratif d'appui aux affaires de la direction générale des services	35h00

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice en référence de l'un des échelons du grade.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- **ACCEPTER** la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont et seront disponibles et inscrits au budget primitif de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le contrat et les éventuels avenants et tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 05 juin 2026, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Sébastien BILLAUD**

**Le secrétaire,
DUFORESTEL Pascal**